[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **57 [i.e. 58] (1987)**

Heft 6: **Rapports statutaires : comptes et budget**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ment, ce dossier n'évolue pas. Il est impossible de céder ce chemin aux personnes privées ou aux collectivités publiques concernées.
– Martinet de Corcelles: ce fonds n'a pas été sollicité particulièrement en 1986. Toutefois, dans le courant 1987, la création de la fondation susceptible de reprendre le Martinet semble possible.
– formation professionnelle: le concours des apprentis ayant pu être financé en 1986 grâce à l'appui de la Loterie romande, le fonds n'a pas dû être sollicité.

Budget 1988

– fonds général: comme indiqué ci-dessus, la direction propose à l'assemblée générale de dissoudre ce fonds pour le verser à la fortune de l'association.
– immeuble: la direction a demandé auprès d'une société spécialisée une étude thermique de l'immeuble. Il serait souhaitable en effet de savoir dans quelles conditions, et – cas échéant – au prix de quels travaux complémentaires il serait possible d'améliorer le rendement calorimétrique de l'immeuble. Pour le reste, aucun travail spécial n'est prévu.
– chemin d'Outremont: en 1988, un effort tout spécial sera consacré à ce problème, en vue de pouvoir enfin remettre le chemin et le fonds à des intéressés.
– Martinet de Corcelles: au cas où la fondation pour le Martinet pourrait être créée, la direction propose à l'assemblée générale d'affecter les quelque 10 000.– du fonds à l'entreprise en cours de rénovation des citernes du Raimeux. Ce fonds conserverait ainsi une affectation liée à la protection du patrimoine régional.
– formation professionnelle: en 1988, nous espérons pouvoir autofinancer l'édition du concours pour les apprentis. A noter cependant qu'il ne sera plus possible de compter sur l'appui de la Loterie romande. D'autres mécènes devront donc être trouvés.

P.-A. G.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim:
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1